

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0980

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2003 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet du budget primitif 2003 du budget annexe de l'assainissement, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 181 460 636 €. La progression de 4,50 % par rapport à 2002 témoigne de l'effort continu en investissement envisagé pendant le mandat, conformément à la capacité financière de ce budget peu endetté. En effet, l'objectif est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées, de leur traitement, par des rejets non polluants pour le milieu aquatique et en particulier pour le Rhône.

Le budget de l'assainissement, assuré en régie directe par la Communauté urbaine, est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux harmonisée avec la M 14, par l'arrêté en date du 27 août 2002. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA qui fait l'objet d'une gestion hors budget par monsieur le Trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxe. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées et les investissements mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et développer un réseau de 2500 kilomètres, 62 stations de relèvement et 8 stations d'épuration. L'activité est assurée par près de 600 agents et plus de 170 véhicules techniques ou de transport.

Budget primitif 2003 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général en € - tableau n° 1 -

Libellés	Charges	Produits
Exploitation		
mouvements réels	49 653 510	81 742 656
dont redevance d'assainissement		49 550 000
dont entretien du réseau		15 768 424
dont charge personnel		23 612 367
mouvements d'ordre	34 990 913	2 901 767
intérêts courus non échus	1 464 851	
virement à la section d'investissement	13 400 000	
dotations aux amortissements	20 126 062	2 901 767
total exploitation	84 644 423	84 644 423
Investissement	93 914 446	61 825 300
mouvements réels	93 914 446	61 825 300

Investissement opérationnel	80 988 350	16 825 300
dont déjà affecté	55 743 350	11 700 300
dont programme globalisé	18 745 000	5 125 000
dont en attente d'affectation	6 500 000	
dépenses imprévues et créances	84 760	
programme d'emprunt		45 000 000
remboursement de la dette	12 841 336	
mouvements d'ordre	2 901 767	34 990 913
intérêts courus		1 464 851
virement de la section d'exploitation		13 400 000
dotations aux amortissements	2 901 767	20 126 062
sous-total de l'investissement	96 816 213	96 816 213
total du budget	181 460 636	181 460 636

Section d'exploitation

Le budget nécessaire à l'exploitation s'élève à 84,644 M€, en hausse de 1,07 % par rapport à l'an dernier. Les charges de l'exploitation ont été contenues à moins de 1 % d'évolution, alors que les produits ont augmenté de 1,03 %, évitant ainsi l'effet de ciseaux. Les produits réels atteignent 81,742 M€, les charges réelles 49,623 M€, ce qui permet de dégager un autofinancement brut de 33,526 M€ en hausse de 1,11 %. Le virement prévisionnel à la section d'investissement est de 13,4 M€, il était de 13,8 M€ en 2002, la part des amortissements a augmenté en 2003.

1 - les produits

La redevance d'assainissement, principal recette du service, est estimée, comme l'an dernier à 49,550 M€ pour un volume constant de 75 millions de mètres cubes d'eau facturés environ, avec un taux inchangé depuis cinq ans à 0,67 € HT le mètre cube.

Le produit attendu de la redevance de raccordement à l'égout, lié aux constructions nouvelles, est attendu en augmentation de 8,61 %, compte tenu des montants recouverts en 2002. Il est porté à 2,9 M€. De même, les recettes perçues au titre du branchement et des activités annexes telles que le traitement des boues sont estimées en hausse de 10 % pour atteindre 4,234 M€.

La contribution du budget principal aux charges de traitement des eaux pluviales est de 14,715 M€ HT, soit 15,524 M€ TTC en dépenses du budget principal, par application des taux de 23 % sur la charge nette d'exploitation et de 34 % sur les charges de la dette et des amortissements.

La contre-valeur de la taxe perçue auprès des usagers au profit de Voies navigables de France à hauteur de 0,95 M€ est balancée par le reversement en dépenses à cet organisme.

Budget primitif 2003 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation en € (HT) - tableau n° 2 -

chapitre	Nature	BP 2002	BP 2003	Taux évolutions
013	Réduction de charges	1 450 885	1 940 456	33,74 %
	remboursement des charges par l'Etat	185 558	235 558	26,95 %
	remboursement du personnel des eaux	960 429	1 400 000	45,77 %
	part des agents	304 898	304 898	0,00 %
	sur les tickets restaurant			

70	Vente de produits	68 532 463	71 398 700	4,18 %
	redevance d'assainissement	49 546 000	49 550 000	0,01 %
	dont redevance des abonnés	48 783 686	48 750 000	0,03 %
	dont pompages	762 314	800 000	4,94 %
	redevance pour raccordement à l'égout	2 670 000	2 900 000	8,61 %
	contribution du budget principal	12 238 056	14 714 700	20,24 %
	produits des activités annexes	2 352 754	2 358 000	0,22 %
	branchements	1 436 000	1 585 000	10,38 %
	facturations de services	289 653	291 000	0,47 %
74	Subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'eau	9 450 000	7 100 000	- 24,87 %
75	Produits divers	916 224	950 000	3,69 %
	Voies navigables de France			
76	Produits financiers	7	0	
77	Produits exceptionnels	498 511	353 500	- 29,13 %
	dont remboursements de sinistres	378 692	272 000	- 28,22 %
	dont annulations de mandats	100 000	50 000	
	dont cessions des éléments d'actif	19 819	50 500	- 50 %
	sous-total des mouvements réels	80 848 090	81 742 656	1,11 %
	sous-total des mouvements d'ordre reprise sur amortissements	2 899 926	2 901 767	0,06 %
	total général des produits	83 748 016	84 644 423	1,07 %

2 - les charges d'exploitation

La rigueur est maintenue pour l'encadrement des charges. En termes réels, les charges sont en faible progression et estimées à 49,623 M€ au lieu de 48,876 M€. Les charges à caractère général sont prévues pour un montant légèrement inférieur à celui de 2002 : 21,116 M€ contre 21,171 M€. Les charges de personnel évoluent de 4,19 %. La charge financière s'allège de plus de 18 %.

Les charges d'exploitation proprement dites à hauteur de 21,116 M€ restent au même niveau que l'exercice précédent (21,171 M€) malgré la forte progression des cotisations des assurances (+ 17,30 %). Les dépenses d'entretien dans les stations et bâtiments représentent plus de la moitié des charges d'exploitation directes avec 15 M€. Elles évoluent contractuellement dans le cadre du METP pour la station d'épuration à Saint Fons.

Les charges de personnel représentent 23,612 M€, en plus forte progression cette année qu'auparavant en raison de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail qui prévoit l'intégration de 22 agents et les accords pour la progression de carrière des agents de salubrité en agents de maîtrise.

La contribution aux charges de structure a été portée à 1,6 M€ : ces charges font l'objet d'un remboursement au budget principal en raison des niveaux constatés en 2002. Ceci explique l'augmentation des charges de gestion courante portées de 1,3 à 1,8 M€.

La charge financière de la dette à long et court terme, diminue de 18,25 % par effet conjugué de la gestion active et de la baisse des taux. L'amortissement du capital principalement lié au remboursement des avances de l'Agence de l'eau passe de 13 à 12,359 M€.

La dotation aux amortissements dépasse 20 M€ en augmentation de 4 % pour régulariser les écritures en instance. L'inflexion des dépenses permet de dégager un autofinancement brut de 33,5 M€, il était de 33,1 M€ l'an dernier. Le virement à la section d'investissement est estimé à 13,4 M€. L'autofinancement net est calculé à 32,5 M€, avec les intérêts courus non échus en légère hausse de 1,1 %. L'épargne nette après déduction de l'amortissement du capital est de 19,7 M€.

Budget primitif 2003 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation en €(HT) - tableau n° 3 -

Chapitre	Nature	BP 2002	BP 2003	Evolutions
011	Charges à caractère général	21 171 128	21 115 826	- 0,26 %
	achats et fournitures	3 013 460	3 005 950	- 0,25 %
	services extérieurs	15 852 533	15 768 424	- 0,53 %
	autres services extérieurs	1 341 503	1 346 052	0,34 %
	autres impôts et taxes assimilées	40 532	36 900	- 8,96 %
	autres impôts dont Voies navigables de France	923 100	958 500	3,83 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 662 230	23 612 367	4,19 %
	versement transport	197 839	205 731	3,99 %
	cotisation au FNAL	305	191	- 37,38 %
	effort de construction	305	305	0,00 %
	centre de gestion et CNFPT	119 972	124 805	4,03 %
	charges de personnel	22 343 809	23 281 335	4,20 %
65	Autres charges de gestion courante	1 278 357	1 826 000	42,84 %
66	Charges financières	3 090 502	2 526 404	- 18,25 %
67	Charges exceptionnelles	548 701	498 645	- 9,12 %
	dépenses imprévues	125 062	74 268	
	total des mouvements réels	48 875 980	49 622 510	1,53 %
	Mouvements d'ordre			
	intérêts courus non échus	1 714 495	1 464 851	- 14,56 %
	dotations aux amortissements	19 357 541	20 126 062	3,97 %
	autofinancement	13 800 000	13 400 000	- 2,90 %
	total des mouvements d'ordre	34 872 036	34 990 913	0,34 %
	total général des charges	83 748 016	84 644 423	1,07 %

Section d'investissement

Le plan de mandat s'est donné comme objectif fort la protection de l'environnement, le traitement le meilleur des effluents conformément au contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau. Le programme des investissements est augmenté tout en respectant la capacité financière du budget et, en particulier, sa possibilité d'endettement. La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement depuis 2002 a déjà permis d'affecter 55,7 M€ au titre des paiements de 2003. Pour l'exercice 2003, la capacité de financement est de 64 M€ en charge nette, dont 44 M€ sur des opérations déjà individualisées. Les programmes globalisés ont été prévus à hauteur de 13,620 M€ en charge nette. La capacité financière permet un financement complémentaire pour de nouvelles autorisations dont les paiements pourraient atteindre 6,5 M€ en 2003.

Arrêtée à 96,816 M€, en dépenses et en recettes, la section d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent de +7,69 %. Le budget 2003 propose une charge nette de 64 M€ pour l'investissement opérationnel. Avec un autofinancement net de 32,5 M€, le recours à l'emprunt pourrait être de 45 M€.

1 - l'investissement opérationnel

L'ensemble des crédits de paiement pour 2003 pourrait atteindre 81 M€ financés par des recettes individualisées à hauteur de 16,825 M€.

Les crédits de 1,678 M€ pour la maintenance sont destinés à l'application de la programmation informatique pour 2003 à hauteur de 0,7 M€ et à la réalisation du site de la Duchère à Lyon 9° pour 0,982 M€.

39 M€ sont dévolus aux paiements 2003 liés à la modernisation de la station à Pierre Bénite, dont le coût global est estimé à 138,7 M€ de 2001 à 2006. Ils sont financés en 2003 par 9 M€ de recettes provenant de l'Agence de l'eau. La charge nette est ainsi ramenée à 30 M€. Les autres crédits de paiement affectés (0,650 M€) doivent financer les études pour les stations à Jonage, à la Feyssine et à Neuville sur Saône.

Les crédits de paiement sont, pour les réseaux, de 14,415 M€ en dépenses et 2,630 M€ en recettes. Le collecteur nord à Vaulx en Velin mobilise à lui seul 10 M€ et doit être financé par 1,660 M€ d'avances et aides de l'Agence de l'eau. Les travaux doivent supprimer les submersions lors des fortes précipitations et protéger la nappe phréatique par la suppression des rejets à proximité du champ captant de Crépieux-Charmy.

Les autres travaux importants concernent la nouvelle tranche de l'émissaire du plateau sud-est. Les réseaux construits dans le cadre de la cité Berliet à Saint Priest mobilisent 0,790 M€ financés par le tiers bénéficiaire.

Les travaux du collecteur Lacouture à Bron présentent une charge nette de 0,210 M€, les travaux envisagés à Décines Charpieu-Grand Large pour la station et le réseau sont affectés d'un crédit de paiement en 2003 de 0,450 M€.

Les programmes globalisés feront l'objet d'une présentation séparée détaillée pour un montant de charge nette ne dépassant pas 13,620 M€. Il s'agira de financer la maintenance du matériel et des véhicules, des bâtiments, des stations et la liste des actions sur les réseaux.

Des autorisations de programme nouvelles pourraient être individualisées en 2003, un crédit de paiement de 6,5 M€ reste disponible.

2 - les mouvements financiers.

En dépenses, l'amortissement du capital pour 12,8 M€ représente 81 % des mouvements financiers. En recettes les amortissements, les provisions pour les intérêts courus non échus, l'autofinancement prévisionnel de 13,4 M€ représentent 34,991 M€. Cet autofinancement, diminué du remboursement du capital de la dette, laisse une épargne nette de 19,7 M€ en progression de 2M€ par rapport à 2002, complément affecté à l'investissement opérationnel.

Le niveau d'emprunt, pour cet exercice, pourrait s'élever à 45 M€, tout en respectant les ratios prudentiels, compte tenu du désendettement opéré depuis 1997.

Budget primitif 2003 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 4 -

Investissement opérationnel	CP 2003 dépenses	CP 2003 recettes	Charge nette
Maintenance	1 678 050	0	1 678 050
programme vigilance	200 000		200 000
politique d'équipement informatique	318 562		318 562
évolution SIG	152 174		152 174
gestion de l'espace	25 084		25 084
site de la Duchère	982 230		982 230
Stations	39 650 000	9 070 000	30 580 000
station à Pierre Bénite : modernisation	39 000 000	9 070 000	29 930 000
station à Jonage	300 000		300 000
station à la Feyssine	200 000		200 000
station à Neuville sur Saône	150 000		150 000
Réseaux	14 415 300	2 630 300	11 785 000
collecteur quartier Lacouture à Bron	390 000	180 000	210 000
émissaire du plateau sud-est	1 700 000		1 700 000

collecteur Vaulx en Velin	10 850 000	1 660 000	9 190 000
collecteur Yzeron	75 000		75 000
Mions quartier des Brosses	160 000		160 000
Décines Charpieu-Grand Large (station + réseau)	450 000		450 000
cit� Berliet	790 300	790 300	0
op�rations d�j individualis�es	55 743 350	11 700 300	44 043 050
op�rations globalis�es	18 745 000	5 125 000	13 620 000
en attente d'affectation	6 500 000		6 500 000
total investissement op�rationnel	80 988 350	16 825 300	64 163 050
Mouvements financiers			
d�penses impr�vues	84 760		84 760
programme d'emprunt		45 000 000	- 45 000 000
remboursement de la dette	12 841 336		12 841 336
total mouvements financiers	12 926 096	45 000 000	-32 073 904
Mouvements d'ordre			
int�r�ts courus non �chus		1 464 851	- 1 464 851
dotation aux amortissements	2 901 767	20 126 062	- 17 224 295
virement de la section d'exploitation		13 400 000	- 13 400 000
total mouvements d'ordre	2 901 767	34 990 913	- 32 089 146
total g�n�ral de l'investissement	96 816 213	96 816 213	0

Vu ledit dossier ;

Vu ses d lib rations n  92-3186 et 2002-0930, respectivement en date des 11 mai 1992 et 16 d cembre 2002 et celles en date des 2 et 19 d cembre 1996 ;

Vu l'arr t  minist riel en date du 27 ao t 2002 ;

O i l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1  - Approuve le budget primitif 2003 du budget annexe de l'assainissement arr t , tant en d penses qu'en recettes,   la somme de 181 460 636  .

2  - Fixe   14 714 700   (HT) la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- . 23 % de la charge nette d'exploitation,
- . 34 % de la charge nette financi re,
- . 34 % de la charge nette des amortissements.

3  - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l' tat annex  au budget. La subvention de base accord e par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies priv es est fix e   1 220   pour 2003, conform ment   la d lib ration en date du 19 d cembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur   la date de pr sentation de la convention correspondante au conseil de Communaut .

4  - Confirme que, pendant l'ann e 2003, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en mati re de charges salariales s' tendra imm diatement aux agents communautaires.

5° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance en date du 2 décembre 1996.

6° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des chapitres globalisés conformément à l'instruction M 49, révisée par l'arrêté en date du 27 août 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,